



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART,
MÉTIERS DU TEXTILE, SPÉCIALITÉ ARTISTE LICIER**

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) Les épreuves d'admission	5
1) L'épreuve pratique	5
2) L'épreuve de dessin.....	5
III. Les statistiques	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixe les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(nes) d'art ainsi que la composition des jurys définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique est d'une durée de 5 semaines et consiste en la « réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique ».

L'épreuve de dessin, d'une durée totale de 29 heures, consiste en :

- « a) un dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (quatre heures),
- b) une étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (quatre heures),
- c) un agrandissement aux carreaux et mise en couleur (vingt et une heures) ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jean VITTEY, conservateur en chef du patrimoine, château de Fontainebleau,

Membres de ce jury :

- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art, sous-chef de l'atelier basse-lice, Manufacture nationale de Beauvais ;
- Monsieur Dominique MAILLET, technicien d'art de classe exceptionnelle, artiste licier, atelier basse-lice, Manufacture nationale de Beauvais ;
- Madame Brigitte MOTTIN, technicienne d'art de classe exceptionnelle, chef de l'atelier haute-lice, Mobilier national.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours externe : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 5 juillet au 9 août 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 20 septembre 2016
Date des épreuves orales	Le 21 septembre 2016
Réunion d'admissibilité	Le 26 septembre 2016
Dates de l'épreuve pratique	Du 18 octobre au 24 novembre 2016
Dates de l'épreuve de dessin	Du 25 au 30 novembre 2016
Réunion d'admission	Le 5 décembre 2016

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Des connaissances théoriques solides sur les techniques de tissage (matériaux, procédés, termes techniques) étaient indispensables pour réussir cette épreuve. Les candidats ont su répondre sans difficultés majeures aux questions qui leur étaient posées dans l'épreuve. Pour cette épreuve, au-delà des connaissances techniques, les candidats doivent apprendre à mieux structurer leur exposé et surveiller la qualité de leur expression française.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les candidats ne doivent pas négliger cette épreuve et posséder de bonnes connaissances sur l'histoire de la tapisserie française, ce qui n'a pas toujours été le cas. De notables lacunes ont été constatées notamment, en ce qui concerne l'histoire de l'art moderne et contemporain. Les candidats doivent apprendre également à structurer leur intervention et à maîtriser leur temps.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Cette épreuve importante du concours nécessite des connaissances maîtrisées dans le domaine des techniques de la tapisserie. Dans l'ensemble, les candidats ont été en mesure de répondre très correctement aux questions posées. Mais, les candidats doivent s'attacher à mieux structurer leur exposé.

De manière générale, pour réussir l'admissibilité, les candidats devaient savoir équilibrer leurs connaissances sur les techniques de tissage et celles se rapportant à l'histoire de la tapisserie.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique

Les quatre candidates restées en lice ont été en mesure de réaliser la tapisserie prévue par le concours sans difficultés particulières. L'épreuve a bien été comprise par les candidates. Pour réussir cette épreuve, le candidat devait avoir une expérience poussée de la préparation et du tissage d'une tapisserie.

2) L'épreuve de dessin

L'épreuve est destinée à tester les candidats sur leur niveau en matière de dessin, notion qui est au centre de la conception de toute tapisserie. L'épreuve nécessite un bon niveau de pratique du dessin et de l'usage des couleurs.

Pour réussir le concours, il fallait avoir des connaissances en histoire de l'art, en particulier sur l'histoire de la tapisserie ; des connaissances théoriques sur les techniques de tissage de la tapisserie ; des connaissances en matière de dessin et, par-dessus tout, maîtriser la pratique du tissage de la tapisserie, en étant capable de choix d'interprétation cohérents et globaux, donc anticipés, soit après avoir suivi une formation dans les manufactures nationales de tapisserie, soit à la suite d'une expérience professionnelle acquise dans un atelier privé.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 4.

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	6	6	4	4	4	4
Total	6	6	4	4	4	4

Seuil d'admissibilité : 13,2 sur 20.

Amplitude des notes : de 13,2 à 15,6 sur 20.

Seuil d'admission : 13,35 sur 20.

Amplitude des notes : de 13,35 à 16,2 sur 20.

Monsieur Jean VITTET
Président du jury